# République Française Département de la Haute-Savoie

### **COMMUNE DE VANZY**

#### ARRETE DU MAIRE

## Restriction de circulation aux poids lourd de plus de 12 tonnes

## Arrêté n° 29/2018

### Le Maire de la commune de VANZY,

- ❖ Vu les articles L2212-1, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ❖ Vu l'article R225 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des Maires en matière de circulation,
- ❖ Vu la structure de la chaussée de la Route de Cambochy ne permettant pas le passage de véhicules d'un poids supérieur à 12 tonnes sans subir d'importantes dégradations et pour préserver la sécurité des utilisateurs, il y a lieu d'interdire sur cette route, la circulation des véhicules d'un poids total roulant autorisé supérieur à 12 tonnes hors véhicules agricoles et de secours
- ❖ Vu le pont situé sur la route de Cambochy n'étant pas en capacité d'accepter des charges trop lourdes.

### Arrête

Article 1 : La circulation des véhicules dont le poids total roulant autorisé supérieur à 12 tonnes est interdite sur la Route de Cambochy, hors véhicules agricoles et de secours.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme sera mise en place à la charge de la commune.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7: Le présent arrêté est transmis :

- Aux riverains et aux usagers de la route par voie d'affichage
- Au Chef de Centre Technique Départemental de Seyssel
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Frangy
- Au SDIS
- A Mr le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois

Fait à Vanzy, le 03 Août 2018

Le Maire.

Jean-Yves Mi

Paraphe du maire

